

naturelles ainsi que sur les sciences sociales et les humanités, paraissent sous le titre *Ressources scientifiques du gouvernement fédéral — Sciences naturelles et sciences humaines*.

9.2 Organismes fédéraux

9.2.1 Conseil national de recherches du Canada

Un aperçu de l'évolution historique du Conseil national de recherches du Canada figure dans l'*Annuaire du Canada 1969*, aux pages 413-414.

Le CNRC a joué un rôle très particulier dans le cadre de l'effort canadien en matière de recherche et de développement et, tout au long de son histoire, il a adapté ce rôle à des besoins nouveaux et à des circonstances nouvelles. A titre d'organisme de recherche indépendant doté de son propre conseil d'administration, il a été appelé à établir une solide compétence en matière de R-D au Canada et à fournir une expertise scientifique de haute qualité pour le bénéfice des administrations publiques, du secteur privé et des citoyens canadiens.

Vers le milieu des années 60, le CNRC avait mis en place un ensemble de laboratoires bien équipés et constitué une capacité de recherche multidisciplinaire en vue du développement national. Grâce à l'initiative et à l'appui du CNRC, les laboratoires d'université se sont développés dans la plupart des disciplines scientifiques à un point tel qu'il n'a plus été nécessaire pour les étudiants canadiens d'aller chercher outre-frontière une formation scientifique de haute qualité. Le CNRC avait également fait d'énormes progrès dans la promotion et l'appui de la recherche dans l'industrie.

Au cours des 10 dernières années, les politiques du CNRC ont visé à accroître et à rendre plus efficace l'utilisation de ce potentiel national de recherche afin de répondre aux besoins du Canada et d'exploiter les circonstances favorables. Afin de rendre plus efficace l'activité de recherche au Canada, on s'est constamment efforcé de consolider les programmes et de favoriser une collaboration plus étroite entre l'industrie, les universités et les administrations publiques. En outre, on accorde à l'heure actuelle une attention toute particulière à certains problèmes à long terme d'intérêt national comme l'énergie, l'alimentation, le transport, le bâtiment et la construction.

Au début de 1974, le gouvernement fédéral a fait part de sa décision de confier le Programme de subventions et bourses universitaires, jusqu'alors administré par le CNRC, à un Conseil subventionneur créé à cette fin. Dans le passé, le CNRC a «cédé» certaines activités importantes qu'il avait mises sur pied et qui ont été prises en charge, entre autres, par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL), le Conseil de recherches pour la défense (CRD), le Conseil de recherches médicales (CRM). Toutefois, l'abandon de la fonction d'octroi des subventions universitaires, qui avait été l'une des pierres angulaires de son rôle élargi dans le domaine scientifique au Canada, constitue un changement plus fondamental. La situation actuelle exige qu'une moins grande importance soit accordée au développement général des sciences et que l'accent soit mis davantage sur des moyens efficaces d'utiliser l'aptitude manifeste du CNRC au titre du développement national. Dans l'avenir, l'activité du CNRC sera en grande partie axée sur les programmes des laboratoires, et lorsque des programmes de recherche extra-muros seront entrepris ils devront servir à étayer ou à étendre les programmes des laboratoires.

Les objectifs en matière de programmes ont été redéfinis et l'on apporte actuellement les modifications nécessaires qui en découlent. Trois programmes distincts ont été élaborés, dont chacun sera financé au moyen d'un crédit parlementaire distinct.

9.2.1.1 Programme A: Recherche en sciences naturelles et en génie

L'objectif de ce programme est de fournir une base nationale à la création, à l'application et à l'utilisation des connaissances dans les domaines des sciences naturelles et du génie. Le programme comporte de la recherche fondamentale et prospective en sciences naturelles et en génie; de la recherche sur les problèmes à long terme d'intérêt national; de la recherche à l'appui direct de l'innovation et du développement dans l'industrie; de la recherche en vue de fournir un appui technologique aux objectifs sociaux; l'établissement et la gestion d'installations nationales de recherche et développement à buts communs au service de l'industrie, des administrations publiques et des universités; et de la recherche et des services liés aux éléments de normalisation.